



BLOG DE JACQUES IGALENS

LA VIGILANCE, VERSION EUROPEENNE EST SUR DE BONNS RAILS

La France a fait oeuvre de pionnier avec la loi de 2017 concernant l'obligation de publier annuellement un plan de vigilance dans le rapport de gestion.

Il convient d'ailleurs de noter que cette loi commence à produire des effets judiciaires puisque deux grandes entreprises sont poursuivies en son nom. TotalEnergies est depuis fin décembre, assignée par six ONG pour son mégaprojet pétrolier en Ouganda et en Tanzanie (*) et Danone (qui fut autrefois un champion de la RSE) est également poursuivie à cause de sa production de bouteilles en matière plastique non recyclable.

De son côté, l'Europe progresse lentement mais sûrement dans la même direction et sa directive sur le sujet devrait voir le jour dans les prochains mois avant d'être transposée (dans les deux ans) au niveau des législations nationales des pays membres. Au stade actuel, le contenu de ce "devoir de vigilance" européen devrait obliger les entreprises soumises à :

- identifier les incidences négatives réelles ou potentielles sur les Droits de l'Homme et l'environnement et prendre des mesures pour les prévenir ou les atténuer ;
- intégrer le devoir de vigilance à leurs politiques et systèmes de gestion ;
- mettre en place une procédure d'alerte accessible à l'ensemble de la chaîne d'activité ;
- fournir des informations transparentes sur le respect de leurs obligations ;
- pour les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 150 millions d'euros, fournir un plan de transformation pour contribuer aux objectifs de l'Accord de Paris ;
- fournir les informations nécessaires aux conseils de surveillance et d'administration afin qu'ils tiennent compte des obligations de vigilance.

Ce dernier point qui n'apparaît pas dans la loi française est intéressant à relever car il devrait permettre de mieux responsabiliser les administrateurs sur le sujet de la RSE. La perspective de leur mise en cause personnelle en cas de mauvaise ou de non-décision pointe à l'horizon. Si cette voie se précise, nul doute que de nouveaux chantiers sur le sujet vont s'ouvrir pour les auditeurs sociaux.

(*) TotalEnergie conteste ce qui lui est reproché concernant ces deux projets et comme une enquête "à charge" a été diffusée sur Antenne 2 dans le cadre de l'émission Cash Investigation, la société met à la disposition de l'opinion publique deux rapports indépendants sur le sujet : <https://totalenergies.com/fr/info/tilenga-eacop-deux-projets-rigoureusement-etudies-evalues>

Jacques Igalens,
Professeur émérite Université Toulouse Capitole
Directeur honoraire de TBS

CONTACT

INSTITUT D'AUDIT SOCIAL 25, LA GRANDE SERPENTINE - 60270 GOUVIEUX

TEL : +33 603 472 198

E-MAIL : SECRETARIAT@AUDITSOCIAL.WORLD

WWW.AUDITSOCIAL.WORLD